

Fiche d'information

Les OPC (SICAV et FCP)

Ce document d'information non contractuel n'a pas vocation à être exhaustif

Mise à jour en décembre 2017

L'ESSENTIEL

CARACTÉRISTIQUES

Les OPC (organismes de placement collectif), couramment appelé fonds d'investissement, sont des portefeuilles de valeurs mobilières (actions, obligations, etc.). Ils sont gérés par des professionnels (sociétés de gestion) et détenus collectivement sous forme de parts ou actions par des investisseurs particuliers ou institutionnels. Les OPC offrent ainsi la possibilité d'accéder à un portefeuille diversifié de valeurs mobilières.

Les OPC existent sous deux formes juridiques distinctes :

La Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) est une société anonyme : tout investisseur qui souscrit des actions devient actionnaire et possède le droit d'exprimer son avis sur la gestion lors des assemblées générales.

Le Fonds Commun de Placement (FCP) est, quant à lui, une copropriété de valeurs mobilières qui n'a pas de personnalité morale. Sa gestion est assurée par une société de gestion de FCP agissant au nom des porteurs de parts.

Caractéristiques	FCP	SICAV
Personnalité juridique	<i>N'en possède pas</i>	<i>Personne morale</i>
Nombre de parts / actions	<i>Variable</i>	<i>Variable</i>
Cotation	<i>Journalière ou hebdomadaire</i>	<i>Journalière ou hebdomadaire</i>

LES DIFFÉRENTS FONDS

CARACTÉRISTIQUES

Les fonds monétaires

L'objectif des fonds monétaires est de réaliser une performance proche du taux directeur de la Banque Centrale Européenne. Les fonds monétaires investissent dans des produits à court terme ne présentant pas de risque de défaillance : billets de trésorerie, certificats de dépôts, etc. Ce type de fonds évite aux investisseurs l'insécurité des opérations en actions. Leur rentabilité est plutôt faible et varie avec les taux d'intérêts à court terme.

Les fonds obligataires

Le gérant investit dans des obligations : emprunts d'Etat, de grandes entreprises publiques ou privées. Il les sélectionne en fonction de leur zone géographique, leur secteur d'activité, leur échéance ou leur notation.

Ces fonds réagissent donc en sens inverse des taux d'intérêt. Une hausse des taux entraîne une baisse de la valeur de la part du fonds et inversement. Plus le fonds est sensible aux taux d'intérêt, plus il est risqué et plus il est potentiellement rentable. Les fonds obligataires sont également sensibles à la qualité de l'émetteur et à la maturité restante. Elles offrent un risque faible, peu dépendant de la situation du marché actions.

Les fonds actions

Composés essentiellement d'actions, le rendement de ces fonds varie suivant la fluctuation du cours du support. Le risque majeur d'un fonds actions réside dans sa volatilité, c'est-à-dire dans la fluctuation du cours des parts. Plus un fonds est volatil, plus ses cours sont fluctuants. Plus votre horizon de placement est éloigné, moins votre exposition à la volatilité est forte. On choisira ces fonds dans le cadre d'un investissement à long terme.

Les fonds diversifiés

Ces fonds se basent sur plusieurs supports d'investissement (obligations et actions par exemple). Le gérant bénéficie d'une plus grande liberté quant au choix des supports d'investissements. Il peut adapter ses répartitions (plus d'obligations, moins d'actions) en fonction de l'évolution des marchés. Cela vous évite d'effectuer vous-même des arbitrages. A noter : ces fonds ont souvent un seuil minimal d'obligations à détenir (50 % par exemple), et cette part peut s'accroître en période de baisse des marchés (jusqu'à 80 %).

AVANTAGES

Les OPC permettent d'investir facilement sur un produit financier diversifié en se dégageant de la gestion et du choix des titres à mettre en portefeuille.

Avant de passer votre ordre d'achat, lisez le DICI (document d'information clé pour l'investisseur) et le cas échéant, le prospectus de l'OPC que vous avez choisi.

RISQUES

Dans tous les cas, risque de perte en capital.